GROUPE PATURAGE TOURNANT DYNAMIQUE

Programme 2020 - 2021

Responsable de stage
Aude BRACHET
06 26 64 30 42

Siège social
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02
Tél. +33 (0)2 41 96 77 46
Fax. +33 (0)2 41 96 75 01

Territoire du Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
Tél. +33 (0)2 41 96 76 20
sylvie.trottier@pl.chambagri.fr

Notre programme à 5 ans (le cap stratégique du groupe)

Mieux valoriser l'herbe pâturée pour réduire le coût alimentaire du troupeau. Réduire la part de maïs dans la ration pour gagner en autonomie et moins dépendre des achats extérieurs. Acquérir des notions techniques sur la production d'herbe en quantité et qualité pour offrir aux animaux une herbe de qualité au jour le jour au travers des techniques de pâturage tournant dynamique.

En résumé : ECONOMIE, AUTONOMIE, TRAVAILLER DIFFEREMMENT

Les compétences prioritaires identifiées

- ✓ Approfondir les repères de gestion et les outils à disposition pour gérer le pâturage.
- ✓ Identifier l'impact technique et économique du pâturage tournant dynamique.
- ✓ Choisir des compositions de mélanges prairiaux adaptés au sol et à l'utilisation recherchée.
- ✓ Identifier les impacts économiques et techniques de la diminution (voire de l'arrêt) du maïs dans la ration.
- ✓ Diversifier les ressources fourragères (dérobées d'été ou d'hiver, intercultures, espèces adaptées à la sécheresse…) ou les modes de récolte (affouragement en vert, séchage en grange…) pour construire un système fourrager robuste et cohérent afin d'être au maximum autonome.

Programme de formation 2020-2021

- ✓ Diversifier ses ressources fourragères pâturables pour construire un système fourrager plus robuste
- ✓ Connaître la production des pâtures
- ✓ Fertiliser ses prairies : quand ? avec quoi ? combien on gagne ?
- ✓ Réussir les transitions alimentaires au pâturage. Alimentation des vaches taries au pâturage

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de chaque formation.

Horaires : 9 h 45-17 h 30

Tarif : 85 € par jour
Réduction de 25 % la 1re année de participation au groupe

Conditions générales : l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation. Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter pour étudier les conditions de participation.
Annulation : notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure
Crédit d'impôt : Si vous êtes chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation soit environ 71 €/jour.
Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation**.** Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de votre département.

GROUPE PATURAGE TOURNANT DYNAMIQUE

Programme 2020 - 2021

Responsable de stage
Aude BRACHET
06 26 64 30 42

Siège social
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02
Tél. +33 (0)2 41 96 77 46
Fax. +33 (0)2 41 96 75 01

Territoire du Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
Tél. +33 (0)2 41 96 76 20
sylvie.trottier@pl.chambagri.fr

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Diversifier ses ressources fourragères pâturables pour construire un système fourrager plus robuste

- Itinéraire technique de différents fourrages pâturables à des périodes où les prairies produisent peu : automne, hiver, été.
- Imaginer la place de ces fourrages dans la rotation.
- Visite d'un élevage qui teste différents fourrages pâturés : chez Nico BOUMA à Chazé Henry. Il a aussi de l'expérience avec le PTD.

Lieu
Chambre d'agriculture SEGRE le matin + chez Nico BOUMA à CHAZE HENRY l'après-midi

Intervenante
Aude BRACHET
Conseillère prairies, Chambre Agriculture PdL

JEUDI 14 JANVIER 2021

Connaître la production de ses pâtures. Fertiliser ses prairies : quand ? avec quoi ? combien on gagne ?

- Se former à l'utilisation d'un outil d'enregistrement des pratiques de pâturage (calendrier de pâturage informatisé HERBVALO)
- Mesurer la production réelle de ses prairies pâturées.

- Ajuster la fertilisation sur les prairies : quand ? combien apporter ? qu'est-ce qu'on y gagne ?
- Choix du programme de l'année suivante

Lieu
En salle + une exploitation du groupe

Intervenante
Aude BRACHET
Conseillère prairies, Chambre Agriculture PdL

MARDI 9 FEVRIER 2021

Réussir les transitions alimentaires au pâturage. Alimentation des vaches taries au pâturage.

- Transition alimentaire et mise à l'herbe : comment ça se passe dans le rumen ?
- Impact sur la production et sur la repro.
- Comment complémenter les débuts de lactation au pâturage ?
- Vaches taries au pâturage : est-ce pertinent ? Quelle complémentation ?

Lieu
En salle + une exploitation du groupe

Intervenante
Guylaine PROU, Conseillère spécialisée Alimentation Chambre d'Agriculture de Bretagne

Coût : 255 €*
*(*engagement pour les 3 jours soit 85 €/j cadre VIVEA, crédit impôt : 71 €/jour)*